

District de: Québec
No division: 10 - KAMOURASKA
No cour: 250-11-001957-156
No dossier: 43-1988971

200-3075 chemin des Quatre-Bourgeois
Québec QC G1W 5C4

Téléphone 418 653-4431

Télécopieur 418 681-1707

Courriel: original modifié info.quebec@mallette.ca

FORMULAIRE 68
Avis de la faillite, de la première assemblée des créanciers
(paragraphe 102(1) de la Loi)
et de la libération d'office imminente du failli
(paragraphe 168.1(4) et article 168.2 de la Loi)

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:

GUILDO MORNEAU

Sans emploi, résidant au 42 rue Beaulieu
à Témiscouata-sur-le-Lac QC G0L 1X0
et faisait affaires sous la raison sociale de Garage Guildo Morneau

Avis est donné de ce qui suit :

1. GUILDO MORNEAU a déposé une cession (ou est réputé avoir déposé une cession) le 30 avril 2015, et le soussigné, Mallette syndics et gestionnaires inc., a été nommé syndic de l'actif du failli par le séquestre officiel (ou par le tribunal), sous réserve de la confirmation par les créanciers de sa nomination ou de la nomination par ceux-ci d'un syndic de remplacement.

2. La première assemblée des créanciers du failli sera tenue le 20 mai 2015, à 13:30 heures, au bureau de Mallette, au 107 Hôtel-de-Ville, Rivière-du-Loup, QC, G5R 4P9.

3. Pour avoir le droit de voter à l'assemblée, chaque créancier doit déposer à mon intention avant l'assemblée une preuve de réclamation et, au besoin, une procuration.

4. Sont joints présent avis un formulaire de preuve de réclamation, un formulaire de procuration et une liste des créanciers dont les réclamations se chiffrent à 25 \$ ou plus ainsi que le montant de leurs réclamations.

5. Les créanciers doivent prouver leurs réclamations à l'égard de l'actif du failli pour avoir droit de partage dans la distribution des montants réalisés provenant de l'actif.

6. Sont aussi joints au présent avis, conformément à l'alinéa 102(3) de la Loi, les renseignements sur la situation financière du failli et sur l'obligation de celui-ci de faire des versements à l'actif aux termes de l'article 68 de la Loi.

7. En vertu de l'article 168.1 de la Loi, le failli sera libéré d'office le 31 janvier 2016, à moins que le surintendant des faillites, le syndic de l'actif du failli ou un créancier du failli ne donne, avant cette date, un préavis de son opposition à la libération du failli.

Cochez la disposition pertinente relativement à la libération du failli.

Dans le cas d'un particulier qui fait faillite pour la première fois:

à l'expiration du délai de 9 mois suivant la date de la faillite;

à l'expiration du délai de 21 mois suivant la date de la faillite lorsque le failli est tenu de payer des montants à l'actif de la faillite en vertu de l'article 68 de la Loi.

Dans le cas d'un particulier qui fait faillite pour la deuxième fois:

à l'expiration du délai de 24 mois suivant la date de la faillite;

à l'expiration du délai de 36 mois suivant la date de la faillite lorsque le failli est tenu de payer des montants à l'actif de la faillite en vertu de l'article 68 de la Loi.

8. Tout créancier qui entend s'opposer à la libération du failli doit soumettre par écrit les motifs de son opposition au bureau de division du BSF, au syndic de l'actif du failli et au failli, avant le 31 janvier 2016.

9. Tout créancier qui s'oppose à la libération du failli doit payer des frais judiciaires.

10. En cas d'opposition à la libération du failli, le syndic demandera sans délai au tribunal une convocation pour une audition de l'opposition de la façon prévue par la Loi, sous réserve de la médiation prévue à l'article 170.1 de la Loi.

Daté à Rimouski, ce 4 mai 2015.

District de: Québec
No division: 10 - KAMOURASKA
No cour:
No dossier:

original modifié

-- FORMULAIRE 78 --
Bilan - faillite d'entreprise déposée par une entité
(paragraphe 49(2), alinéa 158d) et paragraphes 50(2) et 62(1) de la Loi)

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:
GUILDO MORNEAU
Sans emploi, résidant au 42 rue Beaulieu
à Témiscouata-sur-le-Lac QC G0L 1X0
et faisait affaires sous la raison sociale de Garage Guido Morneau

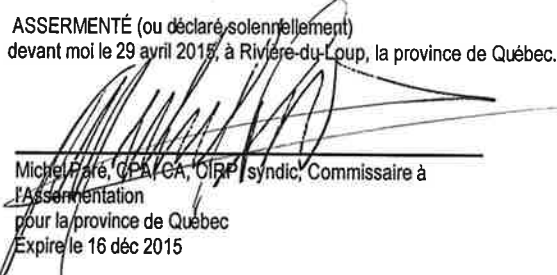
Au failli :

Vous êtes tenu de remplir avec soin et exactitude le présent formulaire et les annexes applicables indiquant la situation de vos affaires à la date de votre faillite le 29 avril 2015. Une fois rempli, ce formulaire et les listes annexées, constituent votre bilan, qui doit être vérifié sous serment ou par une déclaration solennelle.

PASSIF (tel que déclaré et estimé par l'officier)		ACTIF (tel que déclaré et estimé par l'officier)	
1. Créanciers non garantis: voir liste A	116 808,25	1. Inventaire	0,00
Équilibre de réclamations garantis: voir liste "B"	0,00	2. Aménagements	0,00
Créanciers non garantis total	116 808,25	3. Comptes à recevoir et autres créances: voir liste E	
2. Créanciers garantis: voir liste B	352 507,00	Bonnes	5 000,00
3. Créanciers privilégiés: voir liste C	0,00	Douteuses	0,00
4. Dettes éventuelles, réclamations de fiduciaire ou autres (voir liste D) pouvant être réclamées pour une somme de	0,00	Mauvaises	0,00
Total du passif	469 315,25	Estimation des créances qui peuvent être réalisées	5 000,00
Surplus	NIL	4. Lettres de change, billets à ordre, etc., voir liste F	0,00
		5. Dépôts en institutions financières	0,00
		6. Espèces	0,00
		7. Bétail	0,00
		8. Machines, outillage et installation	0,00
		9. Immeubles et biens réels: voir liste G	345 500,00
		10. Ameublement	1,00
		11. REER, FERR, Assurances-vie etc	1,00
		12. Valeurs mobilières (actions, obligations, débetures etc.)	0,00
		13. Droits en vertu de testaments	0,00
		14. Véhicules	30 002,00
		15. Autres biens: voir liste H	23 005,00
		Si le failli est une personne morale, ajoutez:	
		Montant du capital souscrit	0,00
		Montant du capital payé	0,00
		Solde souscrit et impayé	0,00
		Estimation du solde qui peut être réalisé	0,00
		Total de l'actif	403 509,00
		Déficit	65 806,25

Je, GUILDO MORNEAU, de Témiscouata-sur-le-Lac, la province de Québec, étant dûment assermenté (ou ayant déclaré solennellement) déclare que le bilan qui suit et les listes annexées sont, à ma connaissance, un relevé complet, véridique et entier de mes affaires en ce 29 avril 2015, et indiquent au complet tous mes biens de quelque nature qu'ils soient, en ma possession et réversibles, tels que définis par la Loi.

ASSERMENTÉ (ou déclaré solennellement)
devant moi le 29 avril 2015, à Rivière-du-Loup, la province de Québec.


Michel Fafé, CPA/CA, CFP, syndic, Commissaire à
l'Assermentation
pour la province de Québec
Expire le 16 déc 2015


GUILDO MORNEAU

District de: Québec
 No division: 10 - KAMOURASKA
 No cour:
 No dossier:

FORM 78 -- Suite

Liste "A"
 Créanciers Non Garantis

GUILDO MORNEAU

No.	Nom du créancier	Adresse	Réclamation non garantis	Balance de réclamation	Total réclamation
1	Agence du revenu du Québec Attr: Direction régionale du recouvrement	Service des dossiers de faillites 1265 boulevard Charest O 6e étage secteur C65-6I Québec QC G1N 4V5	3 000,00	0,00	3 000,00
2	American Express c/o FCT Default Solutions Attr: Insolvency Department	PO Box 2514 Station B London ON N6A 4G9	1,00	0,00	1,00
3	ARC - Agence du revenu du Canada - Québec Attr: CARV/Centre d'arrivage régional d'insolvabilité	2250 rue Saint-Olivier Trois-Rivières QC G9A 4E9	3 000,00	0,00	3 000,00
4	Automoteur RDL inc. 10037	81 rue Lafontaine Rivière-du-Loup QC G5R 2Z8	390,00	0,00	390,00
5	Banque Nationale du Canada - MasterCard a/s FCT Solutions de recouvrement 5258 97** **** *545	PO Box 2514, Stn B London ON N6A 4G9	5 399,00	0,00	5 399,00
6	Beauce Auto Accessoires Ltée	325, 107e Rue Est Saint-Georges-de Beauce QC G5Y 3J8	15 700,00	0,00	15 700,00
7	Bell Canada F-88 - Business Attr: Insolvency Department	1 Carrefour Alexandre-Graham-Bell, Aile E3 Verdun QC H3E 3B3	1,00	0,00	1,00
8	Buanderie Rivière-du-Loup Ltée 433499	107, rue Fraser Rivière-du-Loup QC G5R 1C7	63,25	0,00	63,25
9	Canadian Tire MasterCard Bankruptcies c/o FCT Default Solutions Attr: Insolvency Department	PO Box 2514, Station B London ON N6A 4G9	1,00	0,00	1,00
10	Capital One MasterCard Bankruptcies c/o FCT Default Solutions Attr: Insolvency Department 5491 1399 5313 67945	PO Box 2514 Station B London ON N6A 4G9	450,00	0,00	450,00
11	Centre du Pneus BSL inc.	188 rue Saint-Jean-Baptiste O Rimouski QC G5L 4J6	10 350,00	0,00	10 350,00
12	Déménagement Livre-Tour inc.	152 LP Lebrun Rivière-du-Loup QC G5R 5W8	1,00	0,00	1,00
13	Distribution Claude Côté Ltée	542 de l'Expansion Rimouski QC G5M 1A9	800,00	0,00	800,00
14	Equipement Protection du Témis	637 6e Rue Est Dégelis QC G5T 2G5	1,00	0,00	1,00
15	Gestion Jean-Marc Beaulieu	85 Commerciale Cabano QC G0L 1E0	2 450,00	0,00	2 450,00
16	Home Depot c/o Max Recovery Canada Inc T27528	PO Box 4275 Station A Toronto ON M5W 5V8	1,00	0,00	1,00
17	Info Dimanche	72 rue Fraser Rivière-du-Loup QC G5R 1C6	1 100,00	0,00	1 100,00
18	LKQ Pintendre Autos inc.	914 Kennedy Pintendre QC G6C 1A5	150,00	0,00	150,00
19	Macpek inc.	33 rue du Carrefour Rivière-du-Loup QC G5R 6B5	100,00	0,00	100,00

29-avr-2015

Date


 GUILDO MORNEAU

District de: Québec
 No division: 10 - KAMOURASKA
 No cour:
 No dossier:

FORM 78 -- Suite

Liste "A"
 Créanciers Non Garantis

GUILDO MORNEAU

No.	Nom du créancier	Adresse	Réclamation non garantis	Balance de réclamation	Total réclamation
20	Pause Café Mat inc.	C.P. 98 35 rue Savard Matane QC G4W 3M9	175,00	0,00	175,00
21	Pétrole JMB inc.	C.P. 185 160 rue L-P Lebrun Rivière-du-Loup QC G5R 3Y8	2 900,00	0,00	2 900,00
22	Pieces d'Autos GRD inc.	1111 rue du Patrimoine Cacouna QC G0L 1G0	475,00	0,00	475,00
23	Prema Québec Metro	1100 du Creneau L'Ancienne-Lorette QC G2E 5Y1	200,00	0,00	200,00
24	R.M.G. Prévention	324-2 rue Témiscouata Rivière-du-Loup QC G5R 2Y8	1,00	0,00	1,00
25	Raymond Chabot Grant Thornton	813 Commerciale Nord Témiscouata-sur-le-Lac QC G0L 1E0	2 650,00	0,00	2 650,00
26	Services Jacques Bossé	163 rue Tardif Saint-Louis-du-Hal Hal QC G0L 3S0	1,00	0,00	1,00
27	Spect. Electriques RDL inc.	C.P. 684 372 rue Témiscouata Rivière-du-Loup QC G5R 3Z3	185,00	0,00	185,00
28	Tag Repérage inc.	9280 boul. de l'Acadie Montréal QC H4N 3C5	1,00	0,00	1,00
29	Techno-Pneu inc.	445 rue de l'Expansion Rimouski QC G5M 1B4	1,00	0,00	1,00
30	Violette Motors Ltd. Attn: Michel Violette	75 Rue Queen Edmundston NB E3V 1A4	1,00	0,00	1,00
31	Visa Desjardins Attn: Centre de Perception 4540 3302 8364 8004	425 av Viger O Montréal QC H2Z 1W5	2 260,00	0,00	2 260,00
32	Visa Desjardins Attn: Centre de Perception Accord D	425 av Viger O Montréal QC H2Z 1W5	65 000,00	0,00	65 000,00
Total:			116 808,25	0,00	116 808,25

29-avr-2015

Date


 GUILDO MORNEAU

District de: Québec
 No division: 10 - KAMOURASKA
 No cour:
 No dossier:

FORM 78 – Suite

Liste "B"
 Créanciers Garantis

GUILDO MORNEAU

No.	Nom du créancier	Adresse	Montant de la réclamation	Détails de la garantie	Date de la garantie	Évaluation de la garantie	Surplus estimatif de la garantie	Solde non-garanti de la réclamation
1	Caisse Populaire de Cabano Attr: Suzanne Lavoie PH - chalet	103 rue Commerciale Cabano QC G0L 1E0	80 000,00	Immeubles et biens réels - Chalet - Saint-Jean-de-Lalande - 175 Route Lac Baker	21-avr-2015	80 000,00		
2	Fédération des Caisses Desjardins du Québec Attr: Centre de Perception Dodge Ram 1500 2014	425 Av Viger O Montréal QC H2Z 1W5	1,00	Véhicules motorisés - Voiture - 2014 - Dodge - Ram 1500 - 1C6RR7UT2ES103918	21-avr-2015	1,00		
3	Financement Auto TD - VFP Faillites a/s FCT Default Solutions Attr: Département d'insolvabilité Prince Craft 2012 et moteur	CP 2514, Succursale B London ON N6A 4G9	2,00	Équipement de loisirs - Moteur4 Mercury 60 ELPT 2012 - 1C171398 Équipement de loisirs - Princecraft Holiday 2012 - QJT72043112	21-avr-2015 21-avr-2015	1,00 1,00		
4	Financement Auto TD - VFP Faillites a/s FCT Default Solutions Attr: Département d'insolvabilité Remorque REMEQ 2012	CP 2514, Succursale B London ON N6A 4G9	1,00	Véhicules motorisés - Autre - 2012 - Remorque - REMEQ - 2REA2S7A7C2100816	21-avr-2015	1,00		
5	Gestion Beaulieu PH - garage	10 rue Du Quai Témiscouata-sur-le-Lac QC G0L 1E0	168 000,00	Immeubles et biens réels - Édifice et terrain - Témiscouata-sur-le-Lac - 851, rue Commerciale Nord	22-avr-2015	168 000,00		
6	HSBC Finance Corporation Canada c/o BankruptcyHighway.com Prêt Yamaha 2009	PO Box 57100 Etobicoke ON M8Y 3Y2	2 000,00	Équipement de loisirs - Yamaha RST90GTYS 2009 - JyE8HF0029A003952	21-avr-2015	2 000,00		
7	Questor 4188542894	East Tower, 6th floor 675, Chchrane Drive Markham ON L3R 0B8	1,00	Autre - Machine à Pneu Azote	27-avr-2015	1,00		
8	Roynat Lease Finance Inc. Attr: Alex Jung	Metrotower 1 1500 - 4710 Kingsway Burnaby BC V5H 4M2	1,00	Autre - Aligneuse John Beau et un pont elevateur 12 000 lbs John Bean et accessoires	21-avr-2015	1,00		
9	Scotiabank Dealer Advantage c/o BankruptcyHighway Attr: Joanne Fenech Chevrolet Equinox 2012	PO Box 57100 Etobicoke ON M8Y 3Y2	30 000,00	Véhicules motorisés - Voiture - 2012 - Chevrolet - Equinox - 2GNFLGE52C6169793	21-avr-2015	30 000,00		
10	Snap-On Credit Canada Ltd. Attr: Lisa Anderson Outils	195A Harry Walker Pkwy N Newmarket ON L3Y 7B3	1,00	Autre - Outils	21-avr-2015	1,00		

29-avr-2015

Date


 GUILDO MORNEAU

District de: Québec
No division: 10 - KAMOURASKA
No cour:
No dossier:

FORM 78 – Suite

Liste "B"
Créanciers Garantis

GUILDO MORNEAU

No.	Nom du créancier	Adresse	Montant de la réclamation	Détails de la garantie	Date de la garantie	Évaluation de la garantie	Surplus estimatif de la garantie	Solde non-garanti de la réclamation
11	TD Canada Trust - Hypothèque Attr: Natalie Bertucci, Services d'administration du crédit (SAC) PH - maison	4720 Boulevard Tahoe, 3ième étage Mississauga ON L4W 5P2	72 500,00	Immeubles et biens réels - Maison - Témiscouata-sur-le-Lac - 42 rue Beaulieu	21-avr-2015	72 500,00	25 000,00	
Total:			352 507,00			352 507,00	25 000,00	0,00

29-avr-2015

Date



GUILDO MORNEAU

District de: Québec
No division: 10 - KAMOURASKA
No cour:
No dossier:

FORM 78 – Suite

Liste "C"
Créanciers privilégiés pour salaires, loyers, etc.

GUILDO MORNEAU

No.	Nom du créancier	Adresse et occupation	Nature de la réclamation	Période couverte par la réclamation	Montant de la réclamation	Montant payable intégralement	Solde à percevoir en dividendes
Total:					0,00	0,00	0,00

29-avr-2015

Date


GUILDO MORNEAU

District de: Québec
No division: 10 - KAMOURASKA
No cour:
No dossier:

FORM 78 – Suite

Liste "D"
Dettes éventuelles, réclamations de fiducie ou autres

GUILDO MORNEAU

No.	Nom du créancier ou du réclamant	Adresse et occupation	Montant de la dette ou de la réclamation	Montant qui peut être réclamé en dividendes	Date où la dette a été contractée	Nature de la dette
Total:			0,00	0,00		

29-avr-2015

Date


GUILDO MORNEAU

District de: Québec
 No division: 10 - KAMOURASKA
 No cour:
 No dossier:

FORM 78 -- Suite

Liste "E"
 Créances payables à l'actif

GUILDO MORNEAU

No.	Nom du débiteur	Adresse et occupation	Nature de la dette	Montant de la dette (bonne, douteuse, mauvaise)	Folio du grand livre ou autre livre portant détails	Date de créance	Évaluation du produit	Détail des valeurs détenues en garantie pour le paiement de la créance
1	Comptes à recevoir	· Témiscouata-sur-le-Lac QC ·	Comptes à recevoir	5 000,00 0,00 0,00		27-avr-2015	5 000,00	
Total:				5 000,00 0,00 0,00			5 000,00	

29-avr-2015

Date


 GUILDO MORNEAU

District de: Québec
No division: 10 - KAMOURASKA
No cour:
No dossier:

FORM 78 – Suite

Liste "G"
Immeubles et biens réels appartenant au failli

GUILDO MORNEAU

Description de la propriété	Nature du droit du failli	Détenteur le titre	Valeur totale	Détails des hypothèques ou autre charges (nom, adresse, montant)	Valeur de rachat ou surplus
Chalet - Saint-Jean-de-Lalande - 175 Route Lac Baker - Résidence unifamiliale	1/2 indivis	Guylaine Lévesque	80 000,00	Caisse Populaire de Cabano 103 rue Commerciale Cabano QC G0L 1E0 80 000,00	0,00
Édifice et terrain - Témiscouata-sur-le-Lac - 851, rue Commerciale Nord - Edifice commerciale	Propriétaire unique	Guido Morneau	168 000,00	Gestion Beaulieu 10 rue Du Quai Témiscouata-sur-le-Lac QC GOL 1E0 168 000,00	0,00
Maison - Témiscouata-sur-le-Lac - 42 rue Beaulieu - Résidence unifamiliale	1/2 indivis	Guylaine Lévesque	97 500,00	TD Canada Trust - Hypothèque 4720 Boulevard Tahoe, 3ième étage Mississauga ON L4W 5P2 72 500,00	25 000,00
Total:			345 500,00		25 000,00

29-avr-2015

Date


GUILDO MORNEAU

District de: Québec
 No division: 10 - KAMOURASKA
 No cour:
 No dossier:

FORM 78 – Fin

Liste "H"
 Biens

GUILDO MORNEAU
 ÉTAT COMPLET ET NATURE DES BIENS

Nature des biens	Endroit où les biens sont situés	Détails des biens	Coût initial	Estimation des biens qui peuvent être
(a) Inventaire			0,00	0,00
(b) Aménagements, etc.			0,00	0,00
(c) Espèces dans les institutions financières			0,00	0,00
(d) Espèces en caisse			0,00	0,00
(e) Bétail			0,00	0,00
(f) Machines, outillage et installation			0,00	0,00
(g) Ameublement		Meubles insaisissables	6 000,00	1,00
(h) Assurances-vie RÉER, FÉER etc.		. - REER (+12 mois) insaisissables	125 000,00	1,00
(i) Valeurs mobilières/Titres			0,00	0,00
(j) Droits en vertu de testaments, etc.			0,00	0,00
(k) Véhicules		Voiture - 2014 - Dodge - Ram 1500 - 1C6RR7UT2ES103918	0,00	1,00
		Voiture - 2012 - Chevrolet - Equinox - 2GNFLGE52C6169793	0,00	30 000,00
		Autre - 2012 - Remorque - REMEQ - 2REA2S7A7C2100816	0,00	1,00
(l) Taxes			0,00	0,00
(m) Autre		Princecraft Holiday 2012 - QJT720431112	0,00	1,00
		1/2 indivis du Ponton Princecraft Vantage 2008 - QJT430L5G708	0,00	9 000,00
		Yamaha RST90GTYS 2009 - JyE8HF0029A003952	0,00	2 000,00
		VTT Honda 2005	0,00	2 000,00
		Moteur4 Mercury 60 ELPT 2012 - 1C171398	0,00	1,00
		Outils	0,00	1,00
		Aligneuse John Beau et un pont elevateur 12 000 lbs John Bean et accessoires	0,00	1,00
		Machine à Pneu Azote	0,00	1,00
Lot d'équipements et outillages	0,00	10 000,00		
			Total:	53 009,00

29-avr-2015

Date


 GUILDO MORNEAU

District de: Québec
 No division: 10 - KAMOURASKA
 No cour:
 No dossier:

- FORMULAIRE 65 -
 État mensuel des revenus et dépenses d'un failli et de l'unité familiale et
 Information (ou Information modifiée) concernant
 la situation financière d'un failli
 (article 68 et paragraphe 102(3) de la Loi et Règle 105(4))

Bilan: original modifié

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:
 GUILDO MORNEAU
 Sans emploi, résidant au 42 rue Beaulieu
 à Témiscouata-sur-le-Lac QC G0L 1X0
 et faisait affaires sous la raison sociale de Garage Guildo Morneau

Les renseignements concernant l'état mensuel des revenus et dépenses du failli et de l'unité familiale, la situation financière du failli et l'obligation du failli de faire les versements à l'actif de la faillite en vertu de l'article 68 de la Loi sont les suivants :

REVENU MENSUEL	Failli(e)	Autres membres de l'unité familiale	Total
Revenus d'emploi nets	<u>0,00</u>		
Pension et rentes nettes.	<u>0,00</u>		
Pension alimentaire nette pour les enfants	<u>0,00</u>		
Pension alimentaire nette pour le conjoint.	<u>0,00</u>		
Prestations d'assurance-emploi nettes	<u>0,00</u>		
Prestations d'assistance sociale nettes.	<u>0,00</u>		
Revenu d'un travail indépendant Brut 0.00 Net.	<u>0,00</u>		
Allocations familiales.	<u>0,00</u>		
Autres revenus nets.	<u>0,00</u>		
TOTAL DU REVENU MENSUEL	<u>0,00 (1)</u>	<u>2 615,77 (2)*</u>	
TOTAL DU REVENU MENSUEL DE L'UNITÉ FAMILIALE ((1) + (2))			<u>2 615,77 (3)</u>
DÉPENSES MENSUELLES NON DISCRÉTIONNAIRES			
Pension alimentaire pour les enfants.	<u>0,00</u>		
Pension alimentaire pour le conjoint.	<u>0,00</u>		
Frais de garde d'enfants.	<u>0,00</u>		
Dépenses relatives à une condition médicale.	<u>0,00</u>		
Amendes et pénalités imposées par le tribunal	<u>0,00</u>		
Dépenses relatives à une condition d'emploi	<u>0,00</u>		
Dettes sujettes à une levée des procédures.	<u>0,00</u>		
Autres dépenses.	<u>0,00</u>		
TOTAL DES DÉPENSES MENSUELLES NON DISCRÉTIONNAIRES	<u>0,00(4)</u>	<u>0,00(5)</u>	
TOTAL DES DÉPENSES MENSUELLES NON DISCRÉTIONNAIRES DE L'UNITÉ FAMILIALE ((4) + (5))			<u>0,00 (6)</u>
REVENU MENSUEL DISPONIBLE DU FAILLI ((1) - (4)).	<u>0,00(7)</u>		
REVENU MENSUEL DISPONIBLE DE L'UNITÉ FAMILIALE ((3) - (6)).			<u>2 615,77 (8)</u>
POURCENTAGE DU REVENU MENSUEL DISPONIBLE DE L'UNITÉ FAMILIALE ATTRIBUABLE DU FAILLI ((7) / (8) X 100).			<u>0,00 % (9)</u>

DÉPENSES MENSUELLES DISCRÉTIONNAIRES (Unité familiale) :

Dépenses relatives au logement

Loyer/Hypothèque	1 505,00
Taxes foncières/Frais de copropriété...	575,00
Chauffage/Gaz/Huile	220,00
Téléphone.	300,00
Câble	0,00
Électricité	250,00
Eau.	0,00
Ameublement.	0,00
Autre	0,00

Dépenses personnelles

Tabac	0,00
Alcool	110,00
Repas/Restaurants	200,00
Divertissements/Sports	250,00
Cadeaux/Dons de charité	250,00
Allocations	0,00
Autre	0,00

Dépenses médicales non remboursables

Prescriptions	0,00
Soins dentaires	0,00
Autre	0,00

Dépenses de frais de subsistance

Nourriture/Épicerie	860,00
Buanderie/Nettoyage à sec	0,00
Soins personnels.	100,00
Vêtements	165,00
Autre	0,00

Dépenses de transport

Location/Paiements pour automobile	700,00
Entretien/Réparation/Essence.	500,00
Transport en commun	0,00
Autre: Immatriculation et permis de c	55,00

Dépenses d'assurance

Véhicule	235,00
Maison.	160,00
Ameublement/Autres biens.	0 00
Vie.	0,00
Autre: Invalidité	250,00

Paiements

Effectués à l'actif	2 625,00
Effectués à un créancier garanti . . .	0,00
(Autres que l'hypothèque et le véhicule)	0,00
Autre.	0,00

TOTAL DES DÉPENSES MENSUELLES DISCRÉTIONNAIRES (UNITÉ FAMILIALE)	9 310,00 (10)
SURPLUS (DÉFICIT) MENSUEL (UNITÉ FAMILIALE) ((8) - (10))	-6 694,23 (11)

Information (ou information modifiée) concernant la situation financière d'un failli

Paiements à l'actif suivant une entente

Nombre de personnes dans l'unité familiale incluant le failli:	2
Montant total que le failli a convenu de verser chaque mois	2 625,00 (12)
Montant que le failli a convenu de verser chaque mois pour racheter des éléments d'actif.	2 625,00 (13)
la 1/2 individ de la résidence sise au 42 rue Beaulieu à Témiscouata-sur-le-Lac, le VTT Honda 2005 et le ponton Princecraft Vantage 2008	
Montant résiduel versé à l'actif (12) - (13)	0,00 (14)

Paiements requis suivant l'Instruction n°11R2, Revenu excédentaire

Montant mensuel requis par l'Instruction n°11R2, Revenu excédentaire, basé sur le pourcentage établi à la ligne	0,00 (15)
Différence entre les montants aux lignes (14) et (15)	0,00 (16)

Daté à Rivière-du-Loup, la province de Québec ce 29 avril 2015.

Mallette syndics et gestionnaires inc. - Syndic
Par:

Michel Paré, CPA, CA, CIRP, syndic
200-3075 chemin des Quatre-Bourgeois
Québec QC G1W 5C4
Téléphone: (418) 653-4431 Télécopieur: (418) 681-1707


GUILDO MORNEAU

District de: Québec
No division: 10 - KAMOURASKA
No cour: 250-11-001957-156
No dossier: 43-1988971

FORMULAIRE 31
Preuve de réclamation
(articles 50.1, 81.5 et 81.6, paragraphes 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 102(2), 124(2) et 128(1)
et alinéas 51(1)e) et 66.14b de la Loi)

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:
GUILDO MORNEAU
Sans emploi, résidant au 42 rue Beaulieu
à Témiscouata-sur-le-Lac QC G0L 1X0
et faisait affaires sous la raison sociale de Garage Guildo Morneau

Expédier tout avis ou toute correspondance concernant la présente réclamation à l'adresse suivante :

Dans l'affaire de la faillite de GUILDO MORNEAU de Témiscouata-sur-le-Lac en la province de Québec et de la réclamation de _____, créancier.

Je, _____ (nom du créancier ou du représentant du créancier) de la ville de _____ de la province de _____, certifie ce qui suit :

1. Je suis le créancier du failli susnommé (ou Je suis _____ (le poste/la fonction) du _____, créancier).

2. Je suis au courant de toutes les circonstances entourant la réclamation visée par le présent formulaire.

3. Le failli était, à la date de la faillite, soit le 30 avril 2015, endetté envers le créancier et l'est toujours, pour la somme de _____ \$, comme l'indique l'état de compte (ou l'affidavit) ci-annexé et désigné comme l'annexe A, après déduction du montant de toute créance compensatoire à laquelle le failli a droit. (L'état de compte ou l'affidavit annexé doit faire mention des pièces justificatives ou de toute autre preuve à l'appui de la réclamation.)

4. (Cochez la catégorie qui s'applique et remplissez les parties requises.)

A. RÉCLAMATION NON GARANTIE AU MONTANT DE _____ \$

(autre qu'une réclamation d'un client visée par l'article 262 de la Loi)

En ce qui concerne cette créance, je ne détiens aucun avoir du failli à titre de garantie et :

(Cochez ce qui s'applique.)

pour le montant de _____ \$, je ne revendique aucun droit à un rang prioritaire.

pour le montant de _____ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'article 136 de la Loi.

(Indiquez sur une feuille annexée les renseignements à l'appui de la réclamation prioritaire.)

B. RÉCLAMATION DU LOCATEUR SUITE À LA RÉSILIATION D'UN BAIL, AU MONTANT DE _____ \$

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 65.2(4) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :

(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

C. RÉCLAMATION GARANTIE AU MONTANT DE _____ \$

En ce qui concerne la créance susmentionnée, je détiens des avoirs du failli à titre de garantie, dont la valeur estimative s'élève à _____ \$ et dont les détails sont mentionnés ci-après :

(Donnez des renseignements complets au sujet de la garantie, y compris la date à laquelle elle a été donnée et la valeur que vous lui attribuez, et annexez une copie des documents relatifs à la garantie.)

FORMULAIRE 31 --- Fin

- D. RÉCLAMATION D'UN AGRICULTEUR, D'UN PÊCHEUR OU D'UN AQUICULTEUR AU MONTANT DE _____ \$
 J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.2(1) de la Loi pour la somme impayée de _____ \$
 (Veuillez joindre une copie de l'acte de vente et des reçus de livraison).
- E. RÉCLAMATION D'UN SALARIÉ AU MONTANT DE _____ \$
- J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.3(8) de la Loi au montant de _____ \$
- J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.4(8) de la Loi au montant de _____ \$
- F. RÉCLAMATION D'UN EMPLOYÉ RELATIVE AU RÉGIME DE PENSION AU MONTANT DE _____ \$
- J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.5 de la Loi au montant de _____ \$
- J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.6 de la Loi au montant de _____ \$
- G. RÉCLAMATION CONTRE LES ADMINISTRATEURS AU MONTANT DE _____ \$
 (À remplir lorsque la proposition vise une transaction quant à une réclamation contre les administrateurs.)
 J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 50(13) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :
 (Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)
- H. RÉCLAMATION D'UN CLIENT D'UN COURTIER EN VALEURS MOBILIÈRES FAILLI AU MONTANT DE _____ \$
 J'ai une réclamation en tant que client en conformité avec l'article 262 de la Loi pour des capitaux nets, dont les détails sont mentionnés ci-après :
 (Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

5. Au meilleur de ma connaissance, je _____ (suis/ne suis pas) (ou le créancier susnommé _____ (est/n'est pas)) lié au failli selon l'article 4 de la Loi, et (j'ai/le créancier susnommé a/je n'ai pas/le créancier susnommé n'a pas) un lien de dépendance avec le failli.

6. Les montants suivants constituent les paiements que j'ai reçus du failli et les crédits que j'ai attribués à celui-ci et les opérations sous-évaluées selon le paragraphe 2(1) de la Loi auxquelles j'ai contribué ou été partie intéressée au cours des trois mois (ou, si le créancier et le failli sont des "personnes liées" au sens du paragraphe 4(2) de la Loi ou ont un lien de dépendance, au cours des douze mois) précédant immédiatement l'ouverture de la faillite, telle que défini au paragraphe 2(1) de la Loi. (Donnez les détails des paiements, des crédits et des opérations sous-évaluées.)

7. (Applicable seulement dans le cas de la faillite d'une personne physique)

- Lorsque le syndic doit réexaminer la situation financière du failli pour déterminer si celui-ci est tenu de verser les paiements prévus à l'article 68 de la LFI, je demande que l'on m'avise, conformément au paragraphe 68(4) de la Loi, du nouveau montant que le failli est tenu de verser à l'actif de la faillite ou du fait que le failli n'a plus de revenu excédentaire.
- Je demande qu'une copie du rapport dûment rempli par le syndic quant à la demande de libération du failli, en conformité avec le paragraphe 170(1) de la Loi, me soit expédiée à l'adresse susmentionnée.

Daté le _____, à _____

 Témoin

 Créancier

Numéro de téléphone : _____

Numéro de télécopieur : _____

Adresse électronique : _____

REMARQUE: Si un affidavit est joint au présent formulaire, il doit avoir été fait devant une personne autorisée à recevoir des affidavits.

AVERTISSEMENTS : Le syndic peut, en vertu du paragraphe 128(3) de la Loi, racheter une garantie sur paiement au créancier garanti de la créance ou de la valeur de la garantie telle qu'elle a été fixée par le créancier garanti dans la preuve de garantie.

Le paragraphe 20(1) de la Loi prévoit l'imposition de peines sévères en cas de présentation de réclamations, de preuves, de déclarations ou d'états de compte qui sont faux.

District de: Québec
No division: 10 - KAMOURASKA
No cour: 250-11-001957-156
No dossier: 43-1988971

FORMULAIRE 36
Formulaire de procuration
(paragraphe 102(2) et alinéas 51(1)e) et 66.15(3)b
de la Loi)

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:
GUILDO MORNEAU
Sans emploi, résidant au 42 rue Beaulieu
à Témiscouata-sur-le-Lac QC G0L 1X0
et faisait affaires sous la raison sociale de Garage Guildo Morneau

Je, _____, de _____, créancier dans l'affaire susmentionnée,
nomme _____, de _____, mon
fondé de pouvoir à tous égards dans l'affaire susmentionnée, sauf la réception de dividendes, celui-ci
_____ (étant ou n'étant pas) habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place.

Daté le _____, à _____.

Témoin

Créancier (personne physique)

Créancier (personne morale)

Témoin

Par _____
Nom et titre du signataire autorisé

Retournez à :

Mallette syndics et gestionnaires inc. - Syndic

Par :

Michel Paré, CPA, CA, CIRP, syndic
200-3075 chemin des Quatre-Bourgeois
Québec QC G1W 5C4
Téléphone: (418) 653-4431 Télécopieur: (418) 681-1707
Courriel: reclamations-syndic.quebec@mallette.ca